

le ontagnard

Revue de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne

Assemblée générale de l'A.N.C.M.

Gérard Larcher : le retour !



**Les Pyrénées renouent
avec le Bouquetin
(*Capra ibex*)**

• Des lâchers ont eu lieu
dans le 09 et le 65, en présence de Ségolène Royal
dans les Hautes-Pyrénées

Photo Alain Galy

Sommaire

Éditorial :

Montagnard, reflet du dynamisme de l'A.N.C.M.p.2

Vie de l'A.N.C.M.

A.G. axée sur la communication p.3

Gérard Larcher de retour au Sénat

Un grand ami de la chasse n°2 de l'État p.5

Pyrénées : grand retour du bouquetin

Les premiers animaux lâchés dans le 09 et le 65.....p.6

DOSSIER

Recensement aérien des ongulés dans le 06 p.9

Programme de travail "Montagne" de l'ONCFSp.11

Haute-Garonne

L'été on étudie la faune de montagne..... p.12

Flore montagnarde

N°2 : la *Ramondia pyrenaica*..... p.14

Lozère et Natura 2000

Une lavagne de plus sur le Causse Méjean.....p.15

Hautes-Pyrénées

Actions en faveur des galliformes p.16

Savoie et Haute-Savoie

Tétras-lyre vs fermeture des habitats et météop.18

Photo de couverture :
Mouflon de Corse
(Alain Galy)



Les articles qui sont
reproduits dans la présente
édition ont obtenu l'accord de
l'auteur du journal concerné.

Le Montagnard

Siège social
F.D.C. des Pyrénées-Orientales
47, avenue Giraudoux
66000 PERPIGNAN
☎ 04.68.08.21.41

Directeur de la publication

Gérard Mathieu

Président de l'Association Nationale
des Chasseurs de Montagne

Allée des Chênes - Z.I. la Voivre
88000 EPINAL
☎ 03.29.31.10.74

Rédaction du bulletin

Alain Galy
3, rue du Plantaurel
31280 MONS
☎ 06.70.55.84.57
alaingaly31@gmail.com

Commission Communication

Alain Galy et Gérard Cezera (Pyrénées)
Hervé Réant (Alpes)

Réalisation

O.N.E. 2, Av. Maréchal Foch
65100 LOURDES
☎ 05.62.94.08.00
☎ 06.08.00.85.28
rene.lacaze@wanadoo.fr

Impression

AIALDE - Saint-Sébastien
ISSN : 1281 - 9417

Édito

Le Montagnard, reflet du dynamisme de l'A.N.C.M.

Une revue de presse cynégétique, concernant le gibier de montagne et les grands prédateurs, pourrait alimenter Le Montagnard, à la condition que chaque représentant de massif apporte une contribution efficace à Alain GALY.



Le loup, qui occupe l'actualité tous les jours, mobilise les passions, pro ou anti, alors que nous sommes en droit d'espérer des décisions qui tiennent compte de la réalité, prédation domestique principalement.

La prédation sur les espèces gibier doit également être évoquée en tant qu'influente sur les réalisations de plan de chasse.

L'exemple de la Drôme, concernant le tir du loup autorisé, et le recours de l'ASPAS rejeté par le Tribunal Administratif de Grenoble, est un dossier qui permet d'espérer pour l'avenir des décisions identiques et efficaces, chaque fois que nécessaire.

L'ours continue sa progression. Pourvu que la chasse ne soit pas interdite là où il séjourne, tout le monde de la chasse en sera satisfait.

J'ai transmis, après lui avoir demandé son accord lors du dernier Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, à Laurent ROY, Directeur de l'Eau et de la Biodiversité au M.E.D.D.E., copie du courrier adressé à Mme Ségolène ROYAL le 25 avril 2014, resté sans réponse.

Dans ce courrier, nous demandons des précisions sur la réglementation qui encadre la détention des loups en parcs ainsi qu'un fichage génétique des loups présents dans les parcs français.

Nous attendons toujours une réponse...

J'ai participé en octobre à la Commission Agriculture et Forêt du Conseil National de la Montagne. Des ateliers régionaux doivent être organisés dans les six mois qui viennent. Nous devons être présents.

J'ai sollicité la Commission permanente pour obtenir la possibilité d'être remplacé ou représenté lorsque ces ateliers se déroulent à plusieurs centaines de kilomètres.

Les représentants des différents massifs doivent pouvoir représenter l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne lors de ces réunions régionales. Le régional sera plus efficace que le Président.

Le programme Étude et Recherche Etat O.N.C.F.S. et le contrat d'objectif 2013/2014 est prolongé pour la période 2015/2016. Le gibier de montagne et les grands prédateurs ne sont pas oubliés.

Vous trouverez copie des objectifs et enjeux qui nous concernent dans Le Montagnard.

Des échanges divers et variés nous attendent dans les mois qui viennent, pourvu que les espaces, les espèces et leur gestion ne nous échappent pas.

Bonne fin d'année.

Le Président : **Gérard Mathieu**

Aux membres de l'A.N.C.M. et lecteurs du Montagnard

Chers amis, nous vous devons un certain nombre d'excuses pour le retard de parution de ce numéro du Montagnard. Nous nous étions engagés en effet à vous proposer chaque année deux numéros, l'un en mai, l'autre en octobre. Mais, en raison de retards et défections qui ne nous sont pas imputables, nous n'avons pu respecter ces dates de parution. Nous allons désormais tout mettre en œuvre pour tenter d'être enfin à l'heure en 2015 et vous proposer ces deux numéros semestriels au moment où vous les attendez.

Assemblée générale très axée sur la communication



Le groupe des participants à cette A.G. tenue à Saint-Martin Vésubie.

L'Assemblée générale de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne, que préside Gérard Mathieu, aussi Président de la F.D.C. des Vosges, s'est tenue cette année dans le massif alpin et le département des Alpes-Maritimes. C'était précisément à Saint-Martin Vésubie, au cœur du Mercantour, et l'on se doute que le "local de l'étape", mais également Président de la F.N.C., lui-même ancien Président de l'A.N.C.M., Bernard Baudin, avait tenu à accueillir l'événement, en l'organisant avec son équipe de la F.D.C. 06, en même temps que ses amis chasseurs de montagne.

Également présent pour témoigner son attachement à l'activité cynégétique, le Maire de St Martin Vésubie, Henri Giuge.

Ce dernier, visiblement heureux d'accueillir cette assemblée dans son village si pittoresque, a présenté sa commune avec passion et humour, sans se douter qu'elle serait quelques mois plus tard au centre d'une actualité dramatique avec l'enlèvement puis l'assassinat par des djihadistes algériens de son concitoyen Hervé Gourdel, atrocité qui

a plongé tout le pays dans l'horreur et la colère.,



Le maire, Henri Giuge, accueille l'A.N.C.M..

La première partie de la réunion a été consacrée à l'Association elle-même, qui sera bientôt présente sur internet grâce à un site bien à elle.

Elle dispose aussi du bulletin de liaison,

"Le Montagnard" dont vous avez un exemplaire entre les mains, pour la réalisation duquel Alain Galy, chargé de la Communication et à l'origine du projet internet, a lancé un appel à toutes les fédérations adhérentes afin qu'elles l'alimentent en actualités.

Les rapports du Président

Dans ses rapports moral et d'activité le Président Gérard Mathieu a mis en exergue sa présence au Conseil national de la Montagne où il siège depuis sa mise en place, en avril 2013 à Foix (09), précisément au sein de la Commission "Agriculture et Forêt".

Un sujet sensible concernant les chasseurs a été abordé depuis : celui des grands prédateurs - mais il n'est pas le seul pour l'agriculture de montagne - au moment où ceux qui nous gouvernent expriment leur désir d'aider les filières d'élevage et le pastoralisme.

Gérard Mathieu, a adressé une sollicitation au Président de cette commission, Daniel Prieur, Secrétaire général de la F.N.S.E.A.,

afin qu'il soit associé à la démarche de toilettage et de modernisation de la "Loi Montagne". Mais il a exprimé ses regrets de n'avoir reçu aucune réponse de M. Prieur à la date de l'A.G. de l'A.N.C.M..

Il a indiqué aux présidents présents à Saint-Martin Vesubie qu'il serait d'ailleurs opportun d'échanger sur ce sujet des évolutions législatives concernant la montagne, car il ne peut être le seul à émettre des propositions. Un travail collégial doit être le concept cardinal dans cette démarche visant à amender la loi.

Souhaitons aussi que le monde agricole ne s'accapare pas l'ensemble du chantier et qu'il sache concerner et consulter tous les acteurs de la ruralité montagnarde.

Le Président ne pouvait occulter un autre sujet d'actualité, qu'on peut qualifier de brûlant, celui de la gouvernance "Nature".

Ainsi le C.N.C.F.S. (Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage) pourrait céder rapidement la place à une Commission nationale de la biodiversité, en filiation directe avec l'Agence Française de la Biodiversité bien sûr !

Un très mauvais indice nous est parvenu tout récemment concernant cette dernière... Ségolène Royal a confié à l'anti-chasse notoire, l'astrophysicien Hubert Reeves, jusqu'à voici peu président du R.O.C. (Rassemblement des Opposants à la Chasse), la mission de parrainer cette Agence Sans doute pour "civiliser" cette association, son appellation a été récemment changée pour devenir "Humanité et Biodiversité", mais cela ne trompera personne ! Elle était bien née d'un esprit affirmé d'intolérance vis-à-vis de nous, chasseurs, et la zoolâtrie y supplantait l'humanisme.

Concernant l'évolution du C.N.C.F.S., le Président Mathieu a révélé qu'il allait saisir M^e Charles Lagier, avocat de la Fédération Nationale des Chasseurs, pour qu'il apporte ses lumières sur ce sujet, pour une parfaite



Photo G. Cézera

Un auditoire très attentif par rapport aux enjeux de l'action de l'A.N.C.M..

information des adhérents de l'A.N.C.M..

Mais l'on peut déjà nourrir quelques inquiétudes car l'avocat de la F.N.C. a déjà exprimé les siennes concernant la représentation des chasseurs dans cette instance remaniée, pour ne pas dire chamboulée.

Y aura-t-il parité avec les écolos ? C'est une question de fond !

Les sujets de la pestivirose de l'isard et de son impact sur le cheptel, qui interpellent autant qu'ils inquiètent les chasseurs de montagne, ont été abordés lors d'une réunion de la Commission technique de l'O.N.C.F.S., apportant la preuve que les craintes sont désormais partagées.

Craintes partagées aussi concernant le loup et son expansion (géographique et numérique) exponentielle.

Gérard Mathieu participe ainsi également aux travaux des commissions "grands prédateurs" et "Médialoup" de la F.N.C..

Et de rappeler la récente déclaration de Christian Estrosi, véritable pavé dans la mare aux vilains petits canards de l'écologie pro-grands carnivores, selon laquelle des loups auraient bel et bien été réintroduits dans les Alpes-Maritimes par des fonctionnaires de ce département et des gardes du Parc national du Mercantour !

Il est tout de même étonnant qu'un tel "scoop" n'ait pas été plus largement relayé par la presse nationale !

Il a évoqué les réunions du

C.N.C.F.S. qui ont précédé cette A.G. de l'A.N.C.M. pour indiquer que les sujets ne concernaient que rarement les chasseurs de montagne.

Par contre, les concernant, "toujours un peu plus de contraintes, de suivis scientifiques, d'études d'impact, de dérangement, de gestion durable !"

Et de poursuivre : "Certaines espèces de gibier peuvent être en difficulté. La faute à qui ? Premier réflexe, accuser la chasse ! Même si l'espèce n'est plus chassée, c'est l'activité "chasse" qui dérange. Ben voyons. Et les autres alors ? Pour contrer ces affirmations, j'ai découvert puis expliqué que, dans mon département, le Grand Tétràs est en progression, (petite mais quand même !) dans un secteur où l'on chasse. Et bien, vous savez quoi ? On nous demande en conséquence de créer une zone spéciale sans chasse, alors qu'il se porte mieux et que la chasse ne le perturbe pas de toute évidence, en tout cas pas plus que d'autres activités. On ne chasse pas tous les jours, alors que les randonneurs, photographes, forestiers, sports d'hiver sont là et s'ajoutent, vous le savez, à notre présence, et ce de manière bien plus régulière et prégnante ! Le rôle de l'A.N.C.M. doit donc évoluer par rapport aux objectifs initiaux définis par ses fondateurs en 1987.

Notre souci principal, pour les années à venir, sera se répliquer, riposter aux anti-chasse qui travaillent tous les jours, subventionnés qu'ils sont par de l'argent public, à élaborer des stratégies n'ayant pas d'autre but que celui de nous éliminer petit à petit.

Nous devons engager un effort de communication national et réfléchir, au sein de l'A.N.C.M., au projet de création de commissions évoqué lors de l'Assemblée générale du 12 décembre 1987. Vous savez



Photo G. Cézera

Exposé sur les galliformes par Daniel Siméon.

comme moi que l'on dit que, pour enterrer un projet, il suffit de créer une Commission. Je pense au contraire qu'en matière de communication nous fonderont notre force sur une commission par massif."

Le Président a conclu son intervention en exprimant sa solidarité et en demandant à l'auditoire de s'associer à lui pour soutenir Jean-Luc Fernandez, Président de la Fédération de l'Ariège, absent pour cause de manif' contre les grands carnivores (ours et loup) dans son département, manifestation suscitée aussi par le changement de comportement du vautour qui s'attaque de plus en plus souvent en montagne à du bétail vivant. *"Il est aux côtés des agriculteurs et éleveurs, pour dénoncer le mal être provoqué par les grands prédateurs, et défendre l'élevage de montagne."*

L'Assemblée générale s'est poursuivie par un temps d'échange entre les présents qui ont exprimé leurs préoccupations sur un certain nombre de sujets.

La parole à la salle

Alain Esclopé, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées Orientales et prédécesseur de Gérard Mathieu a évoqué ainsi la problématique *"sanglier"*, avec des dégâts qui augmentent de plus en plus, en soulignant qu'une fois de plus les chasseurs étaient les seuls à payer.

La réponse majoritaire de la salle a rappelé que mutualiser le financement avec d'autres partenaires, État ou commune, permettrait

au monde de la chasse d'avoir la main sur la gestion des populations de grands gibiers et de sangliers en particulier.

Le retour au droit d'affût pour les exploitants est considéré comme un phénomène dangereux, surtout si l'exploitant peut déléguer.

L'Assemblée s'est accordée pour dire qu'il faudrait que les textes évoluent. Mais quand et comment ?

Alain Laporte, du 09, en est venu au sujet de la réintroduction de bouquetins en Ariège avec comme question principale : *"quelles conséquences sur l'exercice de la chasse ; les chasseurs seront-ils associés au suivi des populations pour éviter les catastrophes vécues en Haute Savoie ?"* (N.D.L.R. : l'abattage administratif des bouquetins du Barga).

Alain Hurtevent, Président de la Drôme, a fait état de la complexité de la Directive *"Habitats"*, qui oblige à se référer de plus en plus à la Convention de Berne. Concernant le loup, il a souhaité une évolution de son statut et des possibilités d'intervention moins contraignantes.

Plusieurs pays signataires de la Convention ont prévu des aménagements, qui leur permettent d'engager des actions de régulation. N'est il pas étonnant que deux pays signataires d'une même convention n'aient pas les mêmes droits et possibilités ?

M^e Lagier sera une fois encore questionné à ce sujet.

Claude Duc Goninaz (Savoie) a rappelé

que les employés de l'Observatoire des Galliformes de Montagne étaient payés par les chasseurs, mais que c'est l'O.N.C.F.S. qui dirige. Jean-Marc Delcasso, Président de la F.D.C. des Hautes-Pyrénées, est le nouveau Président de l'O.G.M..

Guy Bois et Cathy, éleveurs à Saint-Martin et chasseurs, ont évoqué quant à eux les difficultés vécues depuis 10 ans du fait des attaques de loups sur leur élevage de Mérens.

Mais il y a pire selon eux... C'est le comportement des représentants de l'État, O.N.C.F.S. y compris, qui les exaspèrent, tout comme les écolos-bobos qui se moquent d'eux.

Ils vivent très mal les attaques et leurs conséquences : dix chevaux attaqués et dévorés, plus les disparus. A quand des mesures concrètes et courageuses ?

Le plan national *"loup"* et les suivis hivernaux ont été évoqués par le technicien de la F.D.C. 06.

Les comptages par hélicoptère retiennent l'attention de l'assistance car toutes les espèces peuvent être concernées.

Enfin, au niveau de la vie de l'A.N.C.M., le Trésorier, Jean-Bernard Portet, cèdera sa place à Pascal Bel dès mars 2015.

Au terme de ce tour de table, Bernard Baudin a clôt l'Assemblée générale par un tour d'horizon départemental, régional et national.

Gérard Larcher : le grand retour d'un ami de la chasse et la pêche au tout premier plan

Nous nous souvenons bien, comme vous sans doute, de l'intervention de Gérard Larcher, alors Président du Sénat, lors des États généraux de la Chasse, organisés par F.N.C. à Paris. C'était en 2011. Il s'était alors fermement opposé au concept fumeux de *"bien-être animal"* pour la faune sauvage. Même opposition ferme à l'égard du projet d'inscription de l'animal dans le Code civil. Depuis, un changement politique s'est produit en 2012, avec l'arrivée de l'Ariégeois Jean-Pierre Bel à ce poste envié... Mais comme, en politique, c'est un éternel recommencement, ne voilà t-il pas que le battu d'hier devient le vainqueur d'aujourd'hui ! Ah ! le système du *"check and balance"* (= l'alternance chère aux Britanniques) qui est aussi à l'ordre du jour chez nous...

L'allocution du Président du Sénat devant le parterre des présidents de F.D.C. lors des États généraux avait été saluée alors par un tonnerre d'applaudissements, tant il avait alors démontré combien il connaissait intimement le sujet de la chasse, combien il mesurait et appréciait l'engagement du monde cynégétique pour l'environnement, en faveur du développement économique également, mais aussi combien il était en phase avec les activités traditionnelles de nature que sont la chasse et la pêche.

Nous pouvons affirmer qu'il avait alors enthousiasmé un auditoire unanime qui lui avait réservé une chaleureuse ovation.

Quelque temps après, il s'était rendu dans le département des Hautes-Pyrénées et à Tarbes à l'occasion de l'inauguration du salon Chasse-Pêche organisé par la municipalité de cette ville ainsi que par la F.D.C. 65, présidée par Jean-Marc Delcasso et par la F.D.A.A.P.P.M.A. des Hautes-Pyrénées, que préside Jacques Ducos.

Gérard Larcher est aussi celui qui a sauvé le salon *"Chasse"* de Rambouillet, commune dont il fut maire durant plusieurs années (1983 à 2004), après que celui-ci ait subi la menace d'une annulation en raison d'une action d'écologistes qui, au prétexte qu'il allait se dérouler dans une zone sensible, avaient tout mis en œuvre pour l'abattre !

Le retour du sénateur et ex-maire de Rambouillet à la présidence du Sénat signifie donc pour nous une excellente nouvelle, bien au-delà des appartenances politiques...



Au salon chasse-Pêche de Tarbes en 2012 avec les présidents Delcasso et Fernandez et Gérard Trémège, maire de Tarbes.

Photo R.L.

René Lacaze

Le grand retour du bouquetin ibérique

Premiers sujets lâchés dans le 65 au Cayan à

Si l'ours a subsisté dans les Pyrénées jusqu'à nous, le bouquetin, lui, avait disparu du versant français au début du XX^{ème} siècle (1910 ?) et du versant espagnol un siècle plus tard, au début des années 2000. Un de mes amis, grand photographe pyrénéiste aujourd'hui disparu, Bernard Clos, avait photographié les deux dernières femelles "espagnoles" dans le secteur d'Arasas (versant ibérique du cirque de Gavarnie) à la fin des années 90. Le retour de cette espèce emblématique, envisagé d'abord par les chasseurs voici trente ans, est désormais réalité grâce au Parc National des Pyrénées et à l'un de ses agents : Jean-Paul Crampe. Si le projet des chasseurs n'avait pu aboutir, c'est sans doute parce que les Espagnols, qui tirent de substantiels revenus de la chasse sportive de cette espèce dans les massifs des Gredos et de Tortosa, ne voulaient sans doute pas que des animaux originaires de chez eux favorisent ensuite une concurrence dans notre pays. Avec un parc national très protectionniste, les tractations ont donc fini par aboutir avec des Espagnols sans doute rassérénés ! Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie a assisté avec enthousiasme au premier lâcher le samedi 18 juillet dernier sur la plateau du Cayan, à Cauterets, c'est à dire dans le département des Hautes-Pyrénées. Une opération similaire a eu lieu quelques jours plus tard dans le Parc naturel des Pyrénées ariégeoises, précisément au cirque de Cagatelle. Depuis, les premiers animaux lâchés ont été rejoints par d'autres.

En fait, neuf bouquetins avaient déjà été lâchés le 10 juillet dernier dans le massif de Cauterets, précisément au plateau du Clot, près du Pont d'Espagne, ceci en catimini, ce qui n'avait pas manqué de susciter la colère légitime du Président de la F.D.C. 65, Jean-Marc Delcasso.

Pourquoi une telle attitude de la part de l'administration en général et de celle du Parc en particulier ?

En réfléchissant un peu, on peut comprendre finalement que les animaux arrivés d'Espagne ne pouvaient pas trop attendre, alors qu'on était dans l'expectative sans doute de la confirmation de la venue de la ministre pour ne pas déflorer le sujet avant sa participation au lâcher suivant de trois autres animaux, le samedi 18 juillet cette fois.

Une venue très attendue, dès que la nouvelle a été connue.



Lâcher de bouquetins sous les yeux de Mme Royal, de la députée (P.R.G.) Jeanine Dubié, de Michel Pélieu, Président du Conseil général, de nombreuses personnalités et responsables du Parc national

Les associations agricoles, les chasseurs, et même les pêcheurs avaient une réelle envie d'aborder les sujets qui les préoccupent avec Ségolène Royal.

Et bien, disons le tout net : aucun n'a été déçu par le contact qu'ils ont eu avec la ministre, détendue et ouverte à leurs sollicitations.

Pas de nouveaux ours !

On l'attendait surtout sur le sujet des grands carnivores. Et bien, elle n'a pas déçu... ceux qui souffrent des prédateurs.

En se félicitant du gain de biodiversité qu'impliquent ces lâchers de bouquetins, qui permettent aussi aux Pyrénées de "retrouver une part de leur faune historique puisque l'on a découvert ici des traces de bouquetins datant de 80.000 ans après des recherches archéologiques minutieuses", Madame Royal a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention de procéder à des introductions d'ours là où ils peuvent mettre en péril le pastoralisme : "Les introductions ne sont pas possibles dans les conditions actuelles" (...) "Ici le territoire n'est pas adapté à une réintroduction de l'ours. Il y a d'autres espaces qui le sont par contre, là où il n'y a pas de pastoralisme. Donc, pas d'introduction ici, mais je ne veux pas que cela se transforme en discours contre la biodiversité" a-t-elle déclaré en souhaitant un apaisement "après écoute des scientifiques, biologistes, éleveurs" et dans la concertation avec les voisins espagnols.

Il semble donc que ce sera plutôt le côté aride

des Pyrénées espagnoles qui sera choisi pour d'éventuelles introductions nouvelles.

Les propos de la ministre ont été très clairs et l'on se doit de souligner son courage car elle savait sans doute qu'elle serait ensuite la cible des associations favorables aux grands carnivores, qui ne représentent rien ou presque mais qui ont l'oreille des grands médias qui ne se sont jamais véritablement penchés sur leur réelle représentativité, qui est quasi nulle. Ainsi, ces associations que nous qualifierons d'infinitésimales bénéficient-elles de la caisse de résonance que leur offrent complaisamment certains confrères de la presse nationale qui "montent en épingle" tout ce qu'elles font et elles font en réalité bien peu de choses sinon revendiquer sans cesse qu'on lâche de nouveaux ours, qu'on accepte sans sourcilier l'augmentation exponentielle du nombre de loups en France. Ces associations sont ainsi allées depuis jusqu'à revendiquer sa démission !

Il faudra sans doute que Madame Royal réfléchisse à l'attitude du M.E.D.D.E. chaque fois que celui-ci subventionne ces gens-là !

Bouquetins haut-pyrénéens

Après avoir mis l'accent sur l'émotion, positive bien sûr, que ces introductions de bouquetins suscitent de part et d'autre des Pyrénées, elle a adressé des remerciements chaleureux aux autorités espagnoles et andorranes pour "leur aide indispensable" (le ministre andorran du tourisme et du medio ambiente - = environnement - était

ue (*Capra ibex*)

Cauterets puis le 09 au cirque de Cagatelle

présent à Cauterets) aux responsables du Parc, “formidable marqueur d’optimisme”, du fait surtout, “de l’adhésion des communes au parc et sa charte”, puis a annoncé que le Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises accueillerait lui aussi très bientôt des bouquetins.

Elle a insisté sur, symbolisé par le Parc, “l’usage équilibré des territoires, de conciliation et de non conflit entre ces territoires”.

Et d’asséner une formule qui fera sans doute flo-
rès : “Je ne veux pas d’une écologie punitive, je
veux d’une écologie qui entraîne, qui s’appuie
sur la passion des hommes et des femmes qui
s’engagent pour elle, sur la passion des associa-
tions, sur la passion des élus locaux, sur la pas-
sion des habitants. C’est à vous de vous saisir
d’une politique écologique respectueuse des
identités des territoires.”

Bonus aux acteurs locaux

On a compris dans ses propos la prééminence
qu’elle accorde à ceux qui, sur le terrain, vivent
cette écologie ! Les bobos écolos citadins ont été
ainsi renvoyés dans les cordes !

Et de fustiger aussi “les contraintes et les
normes qu’on ne comprend pas imposées d’en-
haut et les incompatibilités avec les aspirations,
ici, de la vie quotidienne.”

Le message a été clair !

La valorisation de la biodiversité pyrénéenne,
approuvée en 2012 par le Comité de massif des
Pyrénées lui est apparue aussi comme “un signe
fort d’une synergie locale en faveur de la biodi-
versité en insistant sur le fait que cette même
stratégie devait tenir compte des attentes de tous
les acteurs, des agriculteurs, des éleveurs et de
ceux qui vivent et développent un tourisme res-
pectueux de la nature, pour trouver un juste équi-

libre entre activités humaines et protection du
vivant.”

Avec elle, nous sommes loin du “no man’s
land” voulu par certains écolos...

Défense de la loi sur l’eau, contre loups et vautours

Évoquant les inondations de l’année passée, qui
ont fortement impacté la vallée de Cauterets, elle
a annoncé qu’elle dévoilerait très bientôt un
ambitieux plan de reconquête de la qualité de
l’eau “en qualité et quantité” et elle a répondu
aux agriculteurs qui ont multiplié les manifesta-
tions et les signes d’opposition à la loi sur l’eau
en expliquant que la loi sur l’eau n’avait jamais
interdit l’entretien des rivières... Problème de
“mauvaise lecture” donc !

Sur les attaques de vautours, elle a confirmé
celles perpétrés par ces rapaces sur des animaux
“vulnérables”, notamment lors des mises bas, en
affirmant qu’elle se penchait sérieusement sur
cette problématique nouvelle en cherchant des
solutions, en rappelant au passage ses récentes
décisions sur le loup dans les Hautes-Alpes (tirs
possibles, notamment avec l’intervention de
chasseurs)...

“Ce n’était pas facile pour une ministre de
l’écologie, mais j’ai pris mes responsabilités
pour protéger les éleveurs et faire en sorte qu’on
ait une juste régulation des choses.”

Si certaines associations ne sont bien sûr pas
d’accord, elle a indiqué qu’elle leur “avait expli-
qué que si une espèce protégée qui se répand
dans un territoire entre en conflit avec le pasto-
ralisme, il faut prendre des décisions qui ne
remettent pas en cause la biodiversité mais qui
introduit des règles pour qu’il y ait une coexis-

tence pacifique. La nature n’est pas contre
l’Homme, c’est au contraire son avenir. Mais il
faut pour cela protéger les espaces, et les parcs
nationaux le cristallisent en symbolisant aussi le
droit à la beauté pour tous, la nature préservée
qui suscite des activités comme le touris-me.”

Nous pouvons affirmer que la M.E.D.D.E. a
séduit tous les acteurs locaux qui ont eu affaire à
elle qui souhaite une “coexistence pacifique” et
que se dégagent partout “des solutions d’équili-
bre”.

En matière d’équilibre, elle a ainsi fait pencher
(pour la première fois !) un peu mieux le fléau de
la balance vers les intérêts d’acteurs locaux qui,
mal habitués sans doute jusqu’ici, n’en atten-
daient pas autant d’une ministre de l’écologie en
visite, tant on a connu de ses prédécesseurs
imprégnés voire déformés par les “cultures”
parisiennes imposées par le lobbying d’O.N.G.
qu’on espère bientôt en perte d’influence... au
M.E.D.D.E., car c’est là que, finalement, tout se
joue en faveur des uns, mais surtout en défaveur
des autres !

11 bouquetins dans l’Ariège aussi et d’autres depuis

C’était annoncé et c’est devenu réalité. L’Ariège
dispose elle aussi d’un petit noyau de bouquetins
depuis le mercredi 30 juillet 19 h.

Onze de ces caprins ont été lâchés dans le cirque
de Cagatelle, près du village d’Ustou, dans le
Couserans, en présence de nombreuses personna-
lités nationales, régionales et locales, témoignant
du réel consensus qui a présidé à cette réintroduc-
tion.

19h... Onze boîtes peintes en vert sont alignées



Le Président Delcasso s’est entretenu avec la ministre sur le grand tétras.

Photo L.D.

Chasseurs écoutés !

Jean-Marc Delcasso, Président de la F.D.C. 65, a pu s’entretenir pendant cinq bonnes minutes avec la
ministre pour l’alerter de l’imminence de l’arrivée du loup sur tout le massif, qui serait une catastrophe
pour le pastoralisme qui assure l’entretien des espaces montagnards favorables aux galliformes de
montagne.

Rappelons qu’il est Président de l’O.G.M..

Sur le bouquetin, le Président des chasseurs du 65 était partagé entre l’intérêt que sa réintroduction
implique pour le maintien d’espaces montagnards ouverts et le risque sanitaire qui s’est révélé dans
le massif du Bargy, où il a fallu abattre près de 400 de ces animaux porteurs de brucellose.

Il semble opportun d’envisager dans l’avenir des tirs permettant d’éviter que puisse se reproduire un
drame de type Bargy.

Le Président des chasseurs des Hautes-Pyrénées a évoqué aussi leur engagement collectif au ser-
vice des galliformes et, principalement, du grand tétras, avec des prélèvements insignifiants par rap-
port aux actions de préservations qu’ils mènent à bien. Et d’avertir : “Si demain on arrêta de chasser
le grand tétras, les chasseurs cesseraient de s’investir dans sa sauvegarde, que ce soit en matière de
suivi de l’espèce, de réouverture des milieux, de régulation des nuisibles.”



Photo A.G.

Lors du lâcher on reconnaît la députée Frédérique Massat et Jean-Luc Fernandez à l'extrême gauche.

au bas d'une prairie devant la foule des personnalités dont certaines avaient tenu à ouvrir elles-mêmes les portes de ces boxes individuels pour rendre la liberté à ces magnifiques animaux venus d'Espagne.

Et ils ne se sont pas faits prier les bouquetins qui ont déboulé des caisses comme s'il leur pressait d'aller se dégourdir les pattes dans leur nouveau paradis ! En quelques bonds gracieux, ils ont pris le large et se sont enfoncés dans la forêt.

Applaudissement parmi le public, visiblement heureux de cette opération.

"Les bouquetins oui... les ours non !" a-t-on d'ailleurs pu entendre dans bien des bouches après ce lâcher, qui fait semble-t-il l'unanimité.

Même le Président de la F.D.C. 09, Jean-Luc Fernandez, a ouvert l'un des boxes avec un plaisir non dissimulé, tout comme sa première voisine, la députée Frédérique Massat, alors qu'il avait exprimé quelques réserves par le passé dans la crainte de voir les zones "à bouquetins" devenir des sanctuaires impénétrables pour l'Homme.

Son intervention a d'ailleurs témoigné du soutien apporté à l'initiative du Parc naturel des Pyrénées ariégeoises.

L'on avait bien compris aussi, après avoir écouté Ségolène Royal quelques jours auparavant en Bigorre, que l'écologie qu'on veut promouvoir aujourd'hui est une écologie humaine en ce sens qu'elle accorde à l'Homme une place centrale dans l'environnement, lui qui l'a modelé, paysagé pendant des millénaires, lui qui est seul à même d'engager des actions pour le restaurer et l'entretenir au besoin.

En effet, laisser un territoire livré à lui-même, à l'abandon en quelque sorte, à "l'État de Nature" auquel certains sont favorables par pure ignorance, c'est le vouer à évoluer négativement, à "se fermer", surtout en montagne, avec des conséquences très négatives pour la biodiversité, la flore, la faune.

À cet égard, on ne soulignera jamais assez le rôle essentiel des troupeaux à la présence desquels sont inféodées quantité d'espèces végétales et animales.

Lors de ce lâcher dans la montagne ariégeoise, on remarquait la présence d'un représentant du cabinet de Ségolène Royal, du Préfet de Région, de Mme le préfet de l'Ariège, Nathalie Marthien, de la députée Frédérique Massat, déjà citée. Le Président de la Région, Martin Malvy, annoncé dans un premier temps, s'était excusé et s'était fait représenter par la conseillère régionale ariégeoise Rolande Sassano.

Aussi présents : des représentants espagnols et andorrans, des membres de la DIREN Midi-Pyrénées, du Parc national des Pyrénées voisin, notamment Jean-Paul Crampe.

Bien entendu le P.N.R., à l'origine de cette opération, était fortement représenté, derrière son Directeur, Matthieu Cruège.

20 animaux par an pendant trois ans

Précisons que ces bouquetins ont été rejoint par une dizaine d'autres, quelques semaines plus tard, les lâchers dépendant bien sûr des reprises opérées dans la Péninsule ibérique.

L'opération, comme pour ceux déjà lâchés dans les Hautes-Pyrénées, dont le noyau initial a été déjà renforcé lui aussi, va s'étaler sur trois ans, avec 20 bouquetins introduits chaque

année afin de constituer des noyaux stables et pérennes dont on espère qu'ils vont rapidement se développer et peupler tout le secteur, pour s'étendre ensuite à d'autres.

On sait en effet qu'après une introduction, la dynamique de population montre une phase de croissance exponentielle, qui ne se "tasse" que lorsque

la densité d'animaux devient telle qu'elle devient dès lors dépendante des ressources disponibles.

On peut tabler sur une bonne progression de la population pendant une quinzaine d'années, de l'ordre d'un facteur 1,25 à 1,30 chaque année, sachant que les animaux lâchés sont tous jeunes. Mais tout dépendra bien entendu de la survie des juvéniles, très liée aux conditions météorologiques.

Animal ariégeois emblématique

Mais pourquoi des bouquetins dans l'Ariège, alors que la mémoire collective était bien plus prégnante dans les Hautes-Pyrénées, puisque les derniers - deux femelles - représentants de l'espèce, étaient encore présents dans la vallée espagnole adossée au cirque de Gavarnie à la fin des années 90 ou au début des années 2000 ?

Et bien, parce que le bouquetin figure parmi les peintures rupestres de la grotte de Niaux (notre photo) et que le projet d'une réintroduction avait été caressé dans le département bien avant la création du Parc, et que la charte du même Parc a fait ensuite sien ce projet.

Quant au choix du site de réimplantation, Matthieu Cruège l'explique ainsi : "Nous avons choisi le site d'Ustou pour ses qualités géographiques, et notamment en raison de la rareté des survols en hélicoptère : il n'y a pas de cabanes pastorales, pas de refuges, pas de lignes à haute tension. Mais nous l'avons également choisi parce que la population est très concernée, très favorable à ce projet."

Il est donc temps de souhaiter longue vie à ces bouquetins ariégeois, bigourdans, pyrénéens plus généralement et, bien sûr, qu'ils fassent plein de petits cabris !

René Lacaze

Pour l'anecdote...

Lors de ce lâcher ariégeois, l'un des animaux a bronché au moment où il s'est retrouvé à l'air libre, puis a sauté sur la boîte où il était resté enfermé, en l'occurrence celle que venait d'ouvrir la députée Frédérique Massat.

Il a ensuite sauté vers l'aval, bousculant quelque peu la parlementaire, mais sans dommage pour elle, alors que ses semblables étaient plutôt partis vers la montagne, avant de reprendre le chemin des crêtes en venant une fois encore frôler les spectateurs, plus amusés qu'apeurés par ce comportement inattendu.



Peinture pariétale d'un bouquetin de la grotte de Niaux.

Photo Montagnard

Exemple à suivre ?

Recensement aérien des

cerfs, chevreuils, et mouflons dans les Alpes-Maritimes



Photo © Daniel Simeon

Depuis l'hélicoptère, dont on voit l'ombre au sol, comptage d'une petite harde de cerfs en lisière.

En 1986, les premiers recensements aériens par hélicoptère étaient réalisés dans les Alpes-Maritimes afin de dénombrer les populations de cerfs de Haute-tinée et des Préalpes du Cheiron.

Après une phase d'essai conduite en 1985 en partenariat avec le parc national du Mercantour, cette méthode de dénombrement s'est naturellement imposée au vu des difficultés rencontrées pour obtenir un comptage terrestre fiable sur les massifs montagneux au relief accidenté.

D'autres populations de cerfs ont été dénombrées selon cette méthode, suivant en cela l'évolution numérique et spatiale de l'espèce sur le département. Le chevreuil et le mouflon ont été progressivement intégrés à ces différents comptages, après avoir testé l'efficacité de la méthode pour ces deux espèces.

Ainsi, depuis 1986, la Fédération des Chasseurs des Alpes-Maritimes réalise annuellement des recensements aériens de différentes populations

de cerfs, de chevreuils et de mouflons. Chaque massif ou bassin-versant abritant une population de cerfs, et de chevreuils et de mouflons, est recensé en moyenne tous les quatre ans.

Méthode de comptage

Cette méthode de comptage est utilisée durant la période hivernale, généralement entre les mois de janvier et de février, afin de profiter des regroupements hivernaux des animaux et d'un maximum d'enneigement, élément indispensable à sa réalisation.

Ces conditions permettent de réduire la zone de comptage et facilitent la détection des ongulés, bien plus visibles sur un sol enneigé et en l'absence de feuillage. Le recensement aérien par hélicoptère présente une grande souplesse d'organisation, réduit les inconvénients des doubles comptages et permet de prospecter de vastes surfaces en peu de temps tout en s'affranchissant du relief accidenté des sites montagneux.

Cette méthode consiste à dénombrer les ongulés

en un seul passage par un survol en hélicoptère de leurs quartiers d'hivernage.

Un plan de vol est préalablement défini, sur la base d'un découpage de la zone à prospecter en différents secteurs, délimités d'après le relief et la répartition des animaux. Suivant la zone recensée, le comptage peut nécessiter 5 à 6 jours consécutifs de prospection.

Le plan de vol détermine pour chaque jour de comptage, le nombre de secteurs à réaliser et le temps imparti pour leur prospection, ainsi que les différentes poses à prévoir pour le plein de carburant.

La prospection de chaque secteur s'effectue par des allers et retours, depuis le bas vers le haut. Seuls les individus situés au niveau de l'engin sont comptabilisés, ceux situés en dessous ayant été déjà comptés.

Toutes les observations de cerf, de chevreuil et de mouflon sont instantanément notées sur une fiche tandis que le numéro de chacune de ces observations est reporté sur un fond de carte I.G.N..



Zone de comptage

La zone de comptage est délimitée à l'échelle du massif ou d'un bassin-versant sur la base des secteurs d'hivernage des ongulés, les animaux occupant préférentiellement les versants orientés sud, sud-est et sud-ouest.

Une prospection exhaustive des zones à dénominer est préalablement nécessaire pour obtenir une connaissance fine de la répartition hivernale des ongulés, indispensable pour tracer les secteurs et définir le plan de comptage.

Il est à noter une certaine stabilité dans le temps des quartiers d'hivernage pour les grosses populations, ce qui facilite la préparation du plan de vol d'un recensement à l'autre.

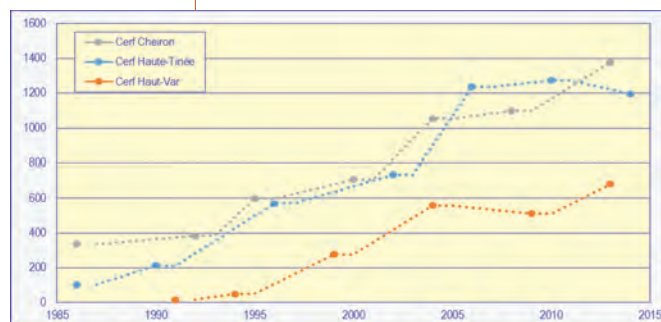
Déroulement

Les recensements aériens sont organisés par la Fédération des Chasseurs des Alpes-Maritimes, en collaboration avec les associations de chasse locales ainsi que le parc national du Mercantour pour les vallées ou les massifs concernés par la zone d'adhésion et la zone cœur.

En plus du pilote, l'équipe de comptage est généralement composée d'agents de la F.D.C. 06 et du P.N.M. et d'un représentant de chacune des associations communales de chasse concernées, pour un maximum de

5 personnes dans l'appareil lors de chaque rotation.

Les cerfs observés sont répartis en 5 catégories selon le sexe et la classe d'âge. Une catégorie "*Femelle+Jeune*" comprend les biches, les bichettes, les jeunes de l'année et les daguets.



Exemple d'évolution de trois populations de cerfs élaphe dénombrées par hélicoptère.

Elle regroupe les animaux qui forment l'essentiel des grosses hardes et dont le décompte volontairement rapide (afin de limiter le dérangement et les doubles comptages par éclatement des groupes) ne permet pas toujours d'identifier chaque individu.

La prise de photos peut dans ce cas permettre d'identifier par la suite, les différents animaux.

Les chevreuils sont, quant à eux, regroupés en une seule catégorie sans aucune distinction tandis que les observations de mouflon sont ventilées en 2 catégories : "mâles" et "femelles et jeunes".

Pour les trois plus importantes populations de cerfs dont les effectifs varient aujourd'hui entre 700 et 1.400 individus après chasse et avant naissance, entre 6 et 7 recensements aériens ont été organisés depuis les premiers de 1986.

Ces opérations successives ont permis de mesurer l'accroissement numérique et spatial de ces populations au cours de ces dernières décennies.



Photo © Daniel Siméon

Elles ont également permis d'appréhender finement les quartiers d'hivernage de l'espèce dont la connaissance s'est avérée essentielle pour la préservation de ces zones de quiétude, indispen-

sables dans la gestion des espaces naturels montagnards.

Daniel Siméon

FDC 06

Programme de travail 2015-2016 de l'O.N.C.F.S. La faune de montagne en bonne place

La programmation des travaux de l'O.N.C.F. pour les deux années à venir, soit 2015 et 2016, a fait l'objet d'un «document de travail» dans lequel nous avons trouvé un certain nombre de chapitres consacrés à la faune de montagne, tant il est vrai que nombre des composantes de cette faune doivent être considérées comme des espèces emblématiques et patrimoniales, à surveiller et gérer avec la plus grande attention, ce qu'assument bien sûr avec beaucoup de sérieux les Fédérations de chasseurs concernées au premier chef.

Mais qui dit faune ne dit pas forcément gibier... Ce document évoque aussi les grands carnivores, abordés selon l'angle de leur suivi et de leur protection, alors que les dégâts qu'ils occasionnent sont complètement occultés

• Galliformes et autres petits gibiers de montagne (Observatoire des galliformes de montagne)

- Dans le cadre de l'Observatoire des galliformes de montagne (OGM), participation aux suivis annuels des populations de grand tétras, tétras lyre, lagopède alpin, perdrix bartavelle, gélinotte et perdrix grise de montagne, ainsi que de leurs habitats de reproduction et d'hivernage
- Amélioration des protocoles de suivi du tétras lyre et du lagopède alpin

Appui méthodologique transversal : Estimation de la précision des estimateurs de suivi des populations d'oiseaux. La composante de variance due à l'erreur entachant l'abondance observée lors des comptages (due à une détectabilité imparfaite des oiseaux) doit être prise en compte en plus de la composante de variance due à l'échantillonnage spatial (ou spatio-temporel). Développement d'une approche pour l'estimation statistique d'une précision

- Modélisation prospective de l'évolution des populations prenant en compte les changements climatiques et les activités humaines

• Ongulés sauvages (Réseau ONCFS-FC-FDC Ongulés sauvages)

- Suivi annuel des prélèvements cynégétiques comme indicateurs

d'abondance des populations, aux échelles départementales ou communales

- Cartographie de la distribution spatiale du cerf élaphe (2015) et des ongulés de montagne (2016)
- Valorisation de l'enquête sur les modalités techniques et administratives de gestion.
- Mise en place d'un observatoire national du sanglier reposant sur la mesure de la fructification des essences forestières (chênes, hêtre et châtaignier) relevée en fin d'été pour prévoir la reproduction à venir du sanglier et proposer des mesures de gestion adaptées à la croissance prévisibles des effectifs

• Loup et lynx (Réseau ONCFS Loup-Lynx)

- Suivi annuel de la répartition et des effectifs des populations de loup (nouvelles modalités de suivi) en France ainsi que de la population alpine transfrontalière
- Suivi de la répartition et des effectifs des populations de lynx (suivis intensifs photographiques pour estimation de l'abondance et la densité reconduits tous les 3 voire 4 ans sur chaque zone)
- Élaboration des modules de formation de nouveaux correspondants de terrain du Réseau Loup-Lynx
- Développement de nouvelles procédures d'analyses génétiques et de modélisation pour l'actualisation des effectifs de loups
- Développement de modèles pour l'estimation transfrontalière des effectifs de lynx sur le massif jurassien franco-suisse.

• Ours brun (Réseau O.N.C.F.S. Ours brun)

- Suivi annuel de la répartition et des effectifs des populations d'ours brun
- Comparaison des différentes méthodes de suivi (systématique ou opportuniste) pour évaluer leur efficacité pour l'estimation des effectifs et la détermination de l'aire de présence
- Développement méthodologique permettant l'identification des individus à partir de mesures morphométriques réalisées grâce aux pièges photos.

L'été de toutes les découvertes dans La période idéale pour observer et étudier l'ensemble

En Haute-Garonne, la faune de montagne est particulièrement riche et variée, plusieurs espèces de gibier sont présentes : la perdrix grise de montagne, le lagopède alpin, le grand tétras et, pour le grand gibier, l'isard et le cerf, sans oublier le sanglier, le chevreuil, ainsi qu'une minuscule population de mouflons sur la massif du Burat. Ces espèces font l'objet de suivis destinés à mesurer l'évolution, l'état de conservation et le développement de leurs effectifs. Tous les ans, dès qu'arrive l'été et si les conditions météo sont favorables, le service "Suivi des espèces" de la Fédération des Chasseurs organise des comptages en collaboration avec les chasseurs locaux. Sur certaines opérations, l'O.N.C.F.S. et l'O.N.F. prêtent main forte aux techniciens.

Nous allons donc passer en revue les diverses espèces qui nous intéressent et qui intéressent les chasseurs bien entendu et vous relater bien entendu les résultats de ces opérations récurrentes de suivi !

La Perdrix grise de montagne



Photo Montagnard

Objectif et méthode : Cette mission est réalisée à l'aide de chiens d'arrêt. Nous prospectons des sites référencés en appliquant le protocole "Observatoire des Galliformes de Montagne" pour évaluer une densité d'oiseaux aux 100 ha.

Évolution :

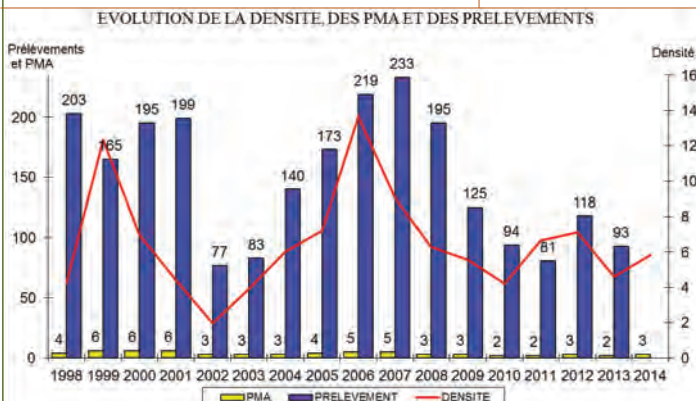


Photo F.D.C. 31

Des suivis qui permettent de mieux organiser la chasse.

Ce graphique montre l'intérêt de procéder à un suivi régulier, la densité est très variable d'une année à l'autre (de 2 à 13 oiseaux aux 100 ha sur les 15 dernières années).

Le Prélèvement Maximum Autorisé attribué à chaque chasseur est défini à partir de ces densités annuelles.

Résultats 2014 : Malgré des conditions météo défavorables, pluies abondantes au moment de la reproduction, les résultats de cette saison sont meilleurs que ceux de l'an passé.

On note cependant de grosses variabilités dans la taille des compagnies sur des secteurs très proches.

Cette amélioration de densité a permis une légère augmentation du PMA qui passe de 2 à 3 perdrix par chasseur pour la saison 2014-2015.

Le Grand Tétras

Objectif et méthode : Les comptages sont réalisés sur des sites référencés en appliquant le protocole "Observatoire des Galliformes de Montagne".

Les chiens d'arrêt sont, là aussi, mis à contribution afin de déterminer la qualité de la reproduction (ration jeune / poule).

Le graphique (ci-dessous à droite) indique de fortes variations du nombre de poules levées,

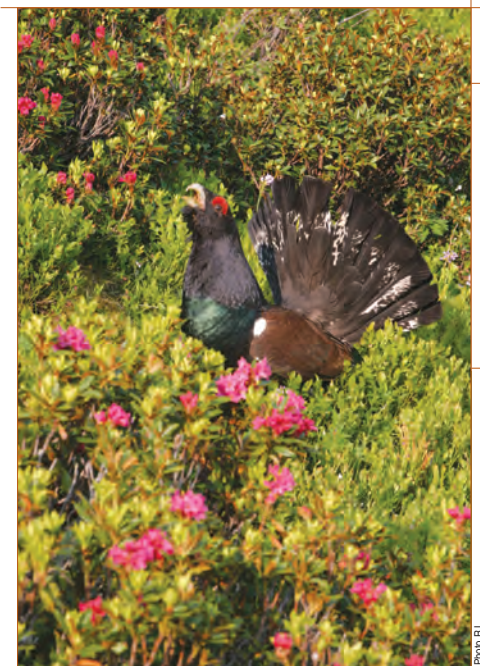
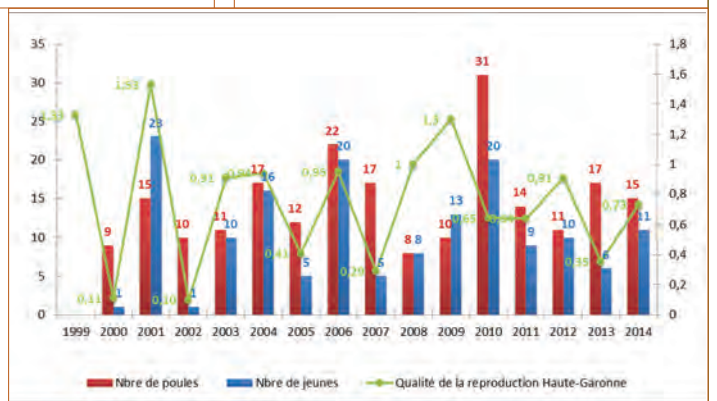


Photo RL



LES PYRÉNÉES HAUT-GARONNAISES

Le des espèces de gibier de MONTAGNE

et un indice de reproduction relativement faible.

Le ratio d'un jeune observé par poule levée, minimum à atteindre pour obtenir des attributions dans le cadre du plan départemental de gestion, est souvent approché mais rarement atteint.

Ces mauvais résultats nous incitent à penser que des facteurs environnementaux perturbent l'évolution de cette espèce (réchauffement climatique, dérangement...).

Résultats 2014 : Pour le Grand Tétras aussi la météo semble avoir été déterminante, surtout lors des comptages à proprement parler, les conditions de réalisations n'ayant pas toujours été optimales. Comme pour la perdrix, on note de fortes variations de réussite selon les secteurs.

Bien que plusieurs nichées soient bien réussies, l'indice de reproduction pour la Haute-Garonne reste en deçà de 1 jeune/poule. Le tir de l'espèce est donc une nouvelle fois interdit pour la saison 2014/2015.

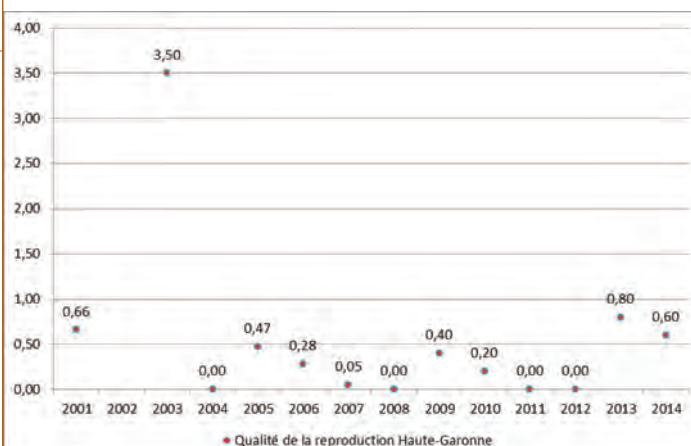
Le Lagopède alpin



Photo Gérard Cazera

Objectif et méthode : Cette espèce de galliformes est, elle aussi, suivie conformément au protocole O.G.M..

Si l'on consulte le tableau de référence de l'O.G.M., la valeur de 0.60 jeune/adulte, qualifie la reproduction de "moyenne".



Depuis que nous suivons ce protocole, les valeurs observées sont mauvaises, exception faite de l'année 2003. On prend note que les résultats des deux dernières années sont encourageants pour l'avenir du Lagopède alpin.

Résultats 2014 : Seulement 2 sites ont pu être prospectés, Melles et Luchon, et ce faible échantillon n'a pas permis d'obtenir des résultats utilisables.

En l'absence de précision, la C.D.C.F.S. a préféré la « sécurité » en n'autorisant pas de prélèvements pour la saison en cours.

En conclusion, les Galliformes de montagne doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux. Les résultats des comptages sont essentiels pour juger de l'évolution de ces espèces "remarquables" et assurer leur pérennité.

Ces opérations de suivi permettent de collecter les arguments indispensables à la conservation du statut "espèces chassables", de plus elles offrent aux chasseurs la possibilité de conforter leur image de gestionnaires.

Pour 2015, la Fédération souhaite impliquer davantage les chasseurs, en proposant à ceux qui ont rempli leur carnet de prélèvement avec assiduité, de participer aux opérations de comptage.

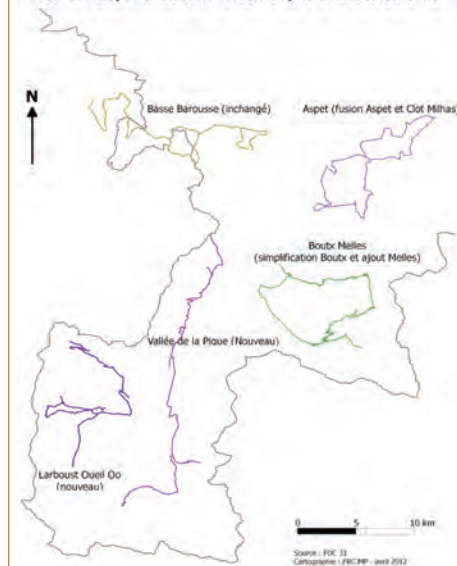
Le Cerf



Photo Gérard Cazera

Objectif et méthode : Évaluer un Indice Nocturne d'Abondance (I.N.A.) qui correspond

Nouveau dispositif de suivi du Cerf élaphe en Haute-Garonne



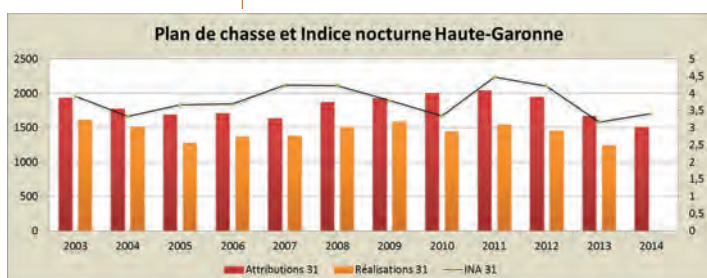
aux animaux vus au regard des km parcourus, en prospectant 5 itinéraires répartis dans la "zone à cerf" du département. Ces circuits sont réalisés de nuit à l'aide de véhicules équipés de projecteurs. Chaque circuit est parcouru 4 fois espacées d'une semaine du 15 août au 15 septembre.

Résultats et analyse :

La Fédération des Chasseurs assure un suivi de la population de Cerfs depuis très longtemps. Cette procédure a été adaptée en 2010 à la nouvelle zone de présence de l'espèce et à l'évolution des techniques et protocoles de suivi.

Cette année nous enregistrons une augmentation de l'I.N.A. départemental par rapport à 2013, mais cette tendance n'est pas uniforme sur tous les circuits : certains augmentent (Larboust/Oueil et Boutx/Melles) ; les secteurs de Sauveterre et Aspet stagnent, alors que la Vallée de la Pique diminue légèrement.

Les différentes données quantitatives pourraient être confortées par la mise en place de relevés de bio-indicateurs. La participation des chasseurs est indispensable pour récupérer les pattes de faons dont les mesures permettent d'apprécier la masse corporelle de l'animal. L'évolution de cette information traduit la compatibilité du niveau de population avec son territoire d'accueil.



Perspectives :

Si l'essentiel de la zone colonisée par le cerf est suivie grâce au dispositif actuel, le recensement des animaux qui vivent en altitude est plus complexe. Dans le cadre des observations isards on constate une présence importante des cervidés dans certains secteurs.

Nous sommes à la recherche d'un protocole permettant de mieux appréhender ces populations d'altitude dont l'aire de répartition est commune avec nos voisins espagnols du Val d'Aran.

Avec eux, nous cherchons à développer des méthodes pour comprendre l'évolution de l'espèce.

L'Isard

Objectif et méthode : Pour les comptages



isards, pas de chien ni de véhicule, l'homme ne peut compter que sur ses jambes et ses yeux !

Nous prospectons la quasi-totalité de l'aire de présence de l'espèce en Haute-Garonne, à raison d'une journée pour chacune des 7 Unités de Gestion concernées.

Résultats 2014 : La Fédération des Chasseurs et tous les chasseurs d'isards, espèrent que les maladies s'estompent et permettent à la population de retrouver un équilibre et une gestion sereine.

Tout comme pour le Cerf, l'isard utilise des territoires communs avec l'Espagne. Ces deux espèces vont faire l'objet de travaux communs dans le cadre de la convention de partenariat signée en mai 2013 entre le Président du Conseil Général du Val d'Aran et celui de la F.D.C. de Haute-Garonne.

la flore montagnarde

Nous poursuivons notre démarche de découverte de la flore montagnarde, souvent discrète mais oh ! combien riche et passionnante pour celui qui se donne la peine de se baisser, pour ensuite se laisser émerveiller.

La *Ramondia pyrenaica* fait la fierté des Pyrénéens.

Découverte par Louis-François Ramond de Carbonnières, proche du Cardinal de Rohan qui fut au centre de la célèbre affaire du Collier de la Reine, puis ami de Napoléon par la suite, qui fit de lui un baron de son Empire, il vint séjourner à plusieurs reprises au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles à Bagnères-de-Bigorre, cité dont le rayonnement culturel était alors très fort et qui culmina au moment des romantiques.

À partir de la cité thermale il parcourut tout le massif avec sa double casquette de géologue et

de botaniste.

La fleur qui porte désormais son nom est une endémique des Pyrénées, c'est à dire qu'on ne la trouve que dans cette chaîne de montagnes.

Ainsi, alors que les botanistes ont identifié les étages "alpin" et "subalpin", qu'on parle aussi de "flore alpine" indifféremment pour toutes les plantes et fleurs de montagne, la *Ramondia* est une pure pyrénéenne, même si elle a des cousines dans les Balkans.

Cette petite fleur délicate dans ses formes et sa couleur, qui va du mauve au bleu léger, colonise les rochers calcaires sur lesquels elle se préfère à l'ombre et sur les faces exposées à



la pluie.

Les pieds photographiés ici fleurissent fidèlement depuis 40 ans au même endroit, dans le secteur de la Hourquette d'Ancizan, entre la vallée d'Aure (ou des nestes) et la vallée de l'Adour. **R.L.**

Natura 2000 dans Le département

UNE LAVOGNE de PLUS SUR LE CAUSSE Méjean

C'est à l'initiative de la Société de chasse communale "La Plaine du Méjean", qu'une lavogne écologique a été réalisée non loin de la Chapelle St-Côme, sur la commune de Mas-St-Chély, en Lozère. Cette action a été menée à bien dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) "Gorges du Tarn et de la Jonte". Elle a été animée par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère, que préside André Thérond, en accord avec la municipalité de la commune précédemment citée et le Syndicat mixte du Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, qui est le maître d'ouvrage du projet Natura 2000.

On comprend bien ici, au travers de la relation de cette action, que Natura 2000 n'est pas perçu de la même façon par les chasseurs et les autres acteurs des territoires d'une part, et par les protecteurs autoproclamés de l'environnement de l'autre.

Les chasseurs, les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs, les sylviculteurs et forestiers, bref, tous ceux qui vivent la nature au quotidien parce qu'ils sont nés là, ou qu'ils ont choisi d'y travailler puis d'y exercer leurs loisirs, y investissent de leur temps et de leur argent, par passion, par engagement pour "leur" pays, à la différence des écolos pour lesquels les espèces sonnantes et trébuchantes ne servent jamais à la moindre action, sinon à les faire se goberger... ou à attaquer en les traduisant devant les tribunaux les premiers cités.

C'est le monde à l'envers et l'on comprend de moins en moins le traitement de faveur qui leur est réservé depuis des décennies par les politicards de toutes couleurs.

Mais les choses pourraient changer car, dans les territoires, ils sont devenus insupportables et ils pourraient s'en faire exclure à l'avenir.

N'oublions pas en effet qu'à l'inverse que l'idée que tentent d'accréditer les "protecteurs", la "nature" n'appartient pas à tout le monde. Certains en sont propriétaires et dépositaires (particuliers, communes), d'autres non !

Mais venons-en à l'initiative menée à bien sur le Causse.

Cette lavogne, destinée à l'ensemble de la faune sauvage du territoire, a une capacité d'environ 30 m³.

Elle est confectionnée à l'aide d'une géomembrane assurant l'étanchéification, puis



La lavogne récemment aménagée par les chasseurs.

recouverte avec de l'argile et des dalles garantissant une intégration paysagère idéale. De plus, elle est située de manière à pouvoir bénéficier des eaux de pluies afin d'assurer une ressource en eau quasi-constante.

C'est grâce à ses 25 espèces d'oiseaux nicheuses d'intérêts communautaire, que le site Natura 2000 "Gorges du Tarn et de la Jonte" compte parmi les plus riches de France. C'est en s'appuyant sur cette richesse remarquable que les chasseurs locaux ont pu réaliser cette lavogne, avec l'aide de financements de l'État et de l'Europe.

Il est important de noter que la lavogne contribue à stocker plus ou moins temporairement de l'eau, ressource très rare et fugace au niveau du milieu karstique (le "gruyère"... et pas le Roquefort !) des Causses.

Traditionnellement utilisée pour abreuver les troupeaux, elle retrouve aujourd'hui tout son intérêt dans un contexte de pénurie et d'économie des ressources.

Élément du patrimoine, elle participe de façon importante à l'identité pastorale, paysagère, historique et architecturale des Causses. Cette mare présente aussi un intérêt écologique indéniable en conservant des milieux temporairement humides, très riches biologiquement (amphibiens, insectes aquatiques...) à condition de ne pas "l'infester" avec des poissons rouges (!), aux effets dévastateurs, et en permettant l'accès à une ressource en eau pour toute la faune du site.

Lozère & Cantal

1.000 bénévoles mobilisés pour compter les cerfs !

Les 4 et 5 octobre 2014, les Fédérations Départementales des Chasseurs du Cantal et de la Lozère ont organisé, sur le massif de la Truyère, la 13^{ème} édition du comptage interdépartemental cerf.

Cette opération d'envergure a été menée sur 54 communes : 37 dans le Cantal et 17 en Lozère, soit une surface prospectée de près de 70.000 ha. Ce suivi appelé comptage par corps s'inscrit dans le cadre de la gestion des populations interdépartementales de cerfs. Il est répété tous les 6 ans sur chaque unité de population interdépartementale.

Près de 1.000 bénévoles se sont ainsi mobilisés pour prospecter, à 4 reprises, les 388 secteurs de la zone. Les chasseurs locaux encadrés par les professionnels de Fédérations ont constitué l'essentiel des observateurs, leurs connaissances de l'espèce et du terrain étant indispensables pour le bon déroulement de l'opération. Des chasseurs extérieurs, des non chasseurs, des étudiants, ainsi que nos différents partenaires (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière...) ont complété efficacement les équipes.

Au total, 1.737 animaux ont été recensés (1.617 côté Cantal et 120 côté Lozère) : 569 cerfs, 722 biches et bichettes, 318 faons et 128 non déterminés (âge, sexe...).

L'ensemble des données récoltées ce week-end devra être analysé afin de préciser l'évolution tant quantitative, qualitative que géographique de la population des cerfs de la vallée de la Truyère.

Au-delà de ces résultats, il convient de rappeler que ce type de comptage complète les données apportées par les autres suivis réalisés annuellement par les Fédérations des Chasseurs (comptage au brame...). Tous ces éléments aident ainsi à définir les politiques de gestion des populations de cerfs.

Travail assidu et déterminé en faveur À l'est du département du nouveau dans l'action d

L'engagement passionné de Jean-Marc Delcasso, Président de la Fédération des chasseurs des Hautes-Pyrénées en faveur du maintien, de la durabilité de la chasse du grand tétras dans son département et sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne passe nécessairement par un préalable : la bonne santé des populations de *Tetrao urogallus*. Mais, pour lui, ce n'est pas un vague concept, que l'on défend seulement par des mots... C'est par des actes qu'il faut prouver combien on est attaché à cette espèce patrimoniale. C'est ainsi qu'il a engagé sa Fédération depuis plusieurs années déjà dans un ambitieux programme d'entretien de zones de l'étage alpin, en amont de la limite altitudinale de la forêt, là où s'étend la lande montagnarde, cette lande où le tétras, mais aussi la perdrix grise trouvent l'essentiel de leurs moyens de subsistance.

Cette lande de l'étage subalpin, entrecoupée de prairies d'altitude entretenues par l'activité pastorale et la présence des troupeaux d'ovins et bovins, prairies qui "montent" quasiment jusqu'à l'étage nival, a tendance à se fermer lorsque les troupeaux disparaissent. On y trouve habituellement myrtilliers, framboisiers, sorbiers, qui représentent l'apport de nourriture principal des galliformes, ainsi que le rhododendron d'un intérêt uniquement visuel lors qu'il est en fleur et le genévrier.

Si les troupeaux disparaissaient - et de doctes scientifiques expliquent déjà que cela induirait la nécessité de les remplacer par des vaches Betizu, des bisons, des pottoks par exemple, tant l'entretien par de grands herbivores est vital pour ces milieux et la faune sauvage qui leur est inféodée - le taillis gagnerait et ce seraient les rhododendrons et les genévriers qui prendraient toute la place.



Intervention très technique en terrain accidenté, et souvent en dévers.

Plus de 4 ans d'engagement

C'est donc contre cela que la F.D.C. s'est fortement engagée et nous avons déjà publié dans le Montagnard un premier article sur le sujet voici quatre ans, alors qu'une première opération venait d'être lancée sous le label "Gallipyr" à l'échelle de l'ensemble du massif et donc de ses deux versants, septentrional (côté français) et méridional (côté espagnol et andorran).

C'est sans aucun doute ce volontarisme en faveur des galliformes qui a valu au Président Delcasso d'accéder voici quelques mois à la responsabilité de Président de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (O.G.M.) où ses compétences de vétérinaire le dotent aussi d'un surplus de légitimité.

Depuis, la F.D.C. 65 n'a pas relâché ses efforts.

Après les premiers chantiers menés à bien sur les secteurs du Cabaliros en vallée d'Azun, c'est à dire dans le pays des gaves, à l'ouest du département, puis au Cabaliros, dans la vallée du "Pays Toy" à Luz-St-Sauveur, dans le

massif de l'Estibette/Pibeste aussi, entre vallée du Gave de Pau et vallée de l'Ouzom, ainsi qu'au Cambieilh, c'est à dire dans la partie haute de la vallée d'Héas, qui conflue avec celle du Gave de Pau, aujourd'hui c'est à l'est du département qu'un important chantier de débroussaillage vient d'être mené à bien, dans le secteur d'Aulon et le massif de l'Arbizon, c'est à dire en vallée d'Aure (vallée de la Neste), non pas sous la bannière "Gallipyr", mais sous celle d'Agrifaune, et en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, la F.N.C. et l'O.N.C.F.S..

Avec la commune d'Aulon

En 2012, la commune d'Aulon, gestionnaire d'estives, a souhaité, à l'issue d'un diagnostic pastoral réalisé pour son compte par le Centre de Ressources Pastorales et Gestionnaire d'Espaces des Hautes-Pyrénées, engager un projet de réouverture du milieu favorable au pastoralisme, milieu également propice à la faune sauvage montagnarde.

Le rapport a exprimé alors ce diagnostic : "Les landes à genévriers, rhododendrons et callune (N.D.L.R. : qu'on appelle souvent improprement "bruyère") ont envahi la zone, rendant la ressource herbagère peu appétante et la circulation des troupeaux difficile".



Après de passage de la débroussailleuse.

des galliFormes de MONTAGNE

e La Fédération

Le projet global consistait donc à freiner ce processus d'enfrichement par une action humaine.

Dans cette perspective la municipalité d'Aulon a souhaité élargir son action à la maîtrise des impacts environnementaux et cynégétiques par la mise en place d'une démarche partenariale originale, permettant de cibler plusieurs enjeux.

En 2013 le gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale d'Aulon, l'Association "La Frênette", a été missionné par la Commune et choisi par l'ensemble des partenaires comme maître d'ouvrage de l'opération qui engage les chasseurs, les éleveurs, la Commune, et donc le gestionnaire de la Réserve.

Ce projet a suscité une large synergie et l'appui total de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées, de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de la Société de Chasse Locale d'Aulon.

Ces acteurs ont démontré leur volonté d'entreprendre ensemble une démarche pertinente pour concilier des espaces d'élevage performants et maintien de la petite faune de montagne.

Les partenaires ont décidé que cela se ferait dans le cadre du "Programme Régional Agrifaune Midi Pyrénées" et sous le titre "Pastoralisme et Perdrix grise des Pyrénées", mis en place par la Chambre Régionale d'Agriculture, la Fédération Régionale des Chasseurs, que préside Serge Castéran, Président de la F.D.C. 32 et l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage qui a contribué à obtenir les crédits nécessaires pour trois années c'est à dire de 2014 à 2016. Coût global : 25.000 euros, après l'investissement de l'opération de débroussaillage, qui s'est chiffré à 12.000 euros. Le solde financera le suivi de la zone ainsi traitée.

La surface totale du secteur concerné était de 10 ha, mais l'intervention n'en a concerné que trois qui ont été entièrement défrichés.

Il a été décidé de travailler sur les zones de transition entre les forêts et les pelouses d'altitude qui constituent des espaces multi-usages, à l'interface de nombreux enjeux : environnementaux, pastoraux, cynégétiques, avec la perdrix grise des Pyrénées comme "espèce parapluie"¹ et touristiques aussi.

Cette démarche de coopération a servi de positif trait d'union et a favorisé une mutualisation des connaissances et des compétences techniques entre les différents utilisateurs des espaces concernés (chasseurs, éleveurs, gestionnaires, scientifiques, collectivités...).

Elle doit contribuer au développement de pratiques conciliant production agricole et conservation des habitats de la Perdrix grise des Pyrénées comme l'attestent l'avis favorable et le soutien technique des experts scientifiques (Aude Geraud², Claude Novoa³, Emmanuel Ménoni⁴, Kévin Foulché⁵).

La réalisation du chantier

Dans le cadre de ce programme Agrifaune, différentes actions partenariales ont été réalisées en 2014.

Premier acte : un état des lieux initial de la population de perdrix grises et de ses habitats sur une zone d'une trentaine d'hectares où sont apparus nécessaires ces travaux de réouverture d'un milieu qui s'était particulièrement fermé.

Après ce travail préparatoire, les techniciens de la Fédération Départementale des Chasseurs ont entrepris une opération de débroussaillage selon un plan arrêté avec le maître d'ouvrage, "la Frênette".

Près de sept hectares ont été aménagés afin d'ouvrir le milieu en mosaïque, principalement par broyage des rhododendrons, à l'aide d'un matériel adapté aux travaux en milieu accidenté, une motofaucheuse équipée d'un broyeur.

Ainsi les travaux de réouverture des landes fermées par "petites trouées" ont permis de répondre aux besoins de protection et d'alimentation de la perdrix grise des Pyrénées.

Cette opération doit aussi faciliter le pâturage, mais il reste encore beaucoup à faire pour retrouver des conditions favorables, à plus ou moins long terme, au développement de la perdrix grise et un entretien simple et efficace par les troupeaux.

Aussi, dès 2015, les partenaires vont s'employer à élaborer des principes de gestion des espaces pâturés, à la fois souples et évolutifs, à travers notamment la conduite de pâturage, afin de réduire l'impact sur le couvert végétal, de maintenir le milieu ouvert après travaux et ainsi favoriser le maintien et le développement des oiseaux.

Globalement, le pastoralisme est une acti-

vité indispensable à la réalisation des objectifs fixés pour la conservation de la perdrix grise de Pyrénées.

L'aspect éducatif et pédagogique n'a pas été oublié puisque, le mardi 16 septembre dernier, 25 étudiants et leurs deux encadrants de la Maison Familiale et Rurale de Valrance, l'école des métiers de la Chasse et de la nature, ont pu découvrir le site et percevoir les intérêts et difficultés de mise en place d'actions de génie écologique en milieu de montagne, forcément difficile.

Différents outils de communications seront réalisés afin d'expliquer la diversité des actions mises en œuvre durant ces trois années.

Enfin, l'année 2016 sera consacrée à la valorisation des acquis, à la diffusion des connaissances réunies et à l'échange entre les partenaires.

Le bilan permettra de dégager des éléments de gestion applicables à d'autres milieux analogues.

René Lacaze

¹ Espèce parapluie : espèce dont l'étendue du territoire permet la protection d'un grand nombre d'autres espèces si elle est elle-même protégée.

² Fédération régionale des chasseurs de Midi-Pyrénées, coordinatrice et animatrice du programme "Agrifaune Midi-Pyrénées".

³ O.N.C.F.S., CNERA "Faune de Montagne", spécialisé sur le lagopède alpin et la perdrix grise des Pyrénées.

⁴ O.N.C.F.S., CNERA "Faune de Montagne", spécialisé sur le grand tétras.

⁵ O.N.C.F.S., Direction interrégionale Midi-Pyrénées, coordinateur et animateur du programme "Agrifaune Aquitaine".



Photo G. Cézera

La perdrix doit être la grande bénéficiaire.

Étude de la dynamique d'une population

Fermeture des habitats et influence des conditions météo

La disparition des habitats du Tétrasyre liée à la fermeture du milieu ou à sa destruction, les conditions météorologiques médiocres, la prédation et les dérangements par les activités touristiques estivales et hivernales sont les principaux facteurs potentiellement explicatifs du déclin des effectifs de tétras-lyre dans les Alpes françaises. Qu'en est-il sur la zone test du Torraz, située sur les communes de Megève, Combloux, Praz-sur-Arly, la Giettaz et Flumet ?

Élodie Bibollet-Ruche, stagiaire pour les F.D.C. 73 et 74, a mené une étude de six mois sur la zone test du Torraz (3340 hectares) pour comprendre quels pouvaient être les facteurs explicatifs du déclin de la population de Tétrasyre.

Réalisée en partenariat avec le laboratoire de géographie physique et environnementale de Clermont-Ferrand (Géolab), cette étude s'est axée principalement sur la fermeture du milieu et les conditions météorologiques.

Trois objectifs ont été fixés.

- Le premier : dégager une tendance générale de l'évolution du paysage au sein de la zone d'étude (ex. fermeture du milieu).
- Le second : quantifier la disparition des habitats hivernaux et estivaux du Tétrasyre.
- Le troisième : étudier l'influence des conditions météorologiques sur l'indice de reproduction.

Une méthodologie adaptée

Pour dégager une tendance générale de l'évolution du paysage et quantifier la disparition des habitats du tétras-lyre, des photographies aériennes de 1993 et de 2008-2009 ont été utilisées. À l'aide des outils S.I.G. (système d'information géographique), des cartographies d'occupation du sol (figure 1) et des cartographies des habitats du Tétrasyre ont été superposées afin d'analyser l'évolution des différentes unités paysagères (ex. strate herbacée, pessière, etc.).

Pour étudier l'influence des conditions météorologiques sur l'indice de reproduction, des variables telles que les températures minimales ou les taux de précipitations moyens pour les mois de juin, juillet et août de 1992 à 2012 ont été prises en compte.

À l'aide de modèles statistiques, ces variables ont été mises en relation avec l'indice

de reproduction pour voir si de mauvaises conditions pouvaient engendrer un indice médiocre.

Fermeture du milieu

La zone test du Torraz connaît, entre 1993 et 2008/2009, une dynamique de fermeture du milieu relativement importante par la strate arborescente (pessière) qui colonisent progressivement la strate herbacée. La strate arborescente gagne 117 hectares entre ces deux dates alors que la strate herbacée en perd environ 113.

Les jeunes épicéas colonisent les versants traduisant une remontée de la limite supérieure de la forêt. On note qu'environ 17% de la strate herbacée évolue en pessière entre 1993 et 2008/2009.

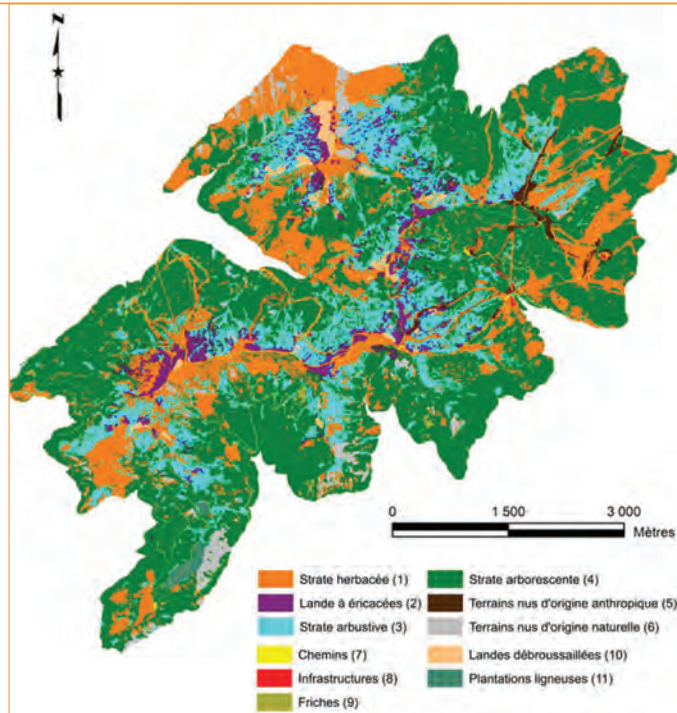
La strate arbustive constituée principalement d'Aulnes vert, colonisent également le site d'étude alors que la lande à éricacées, formée par le rhododendron et la myrtille, ne présente pas d'augmentation surfacique entre ces deux dates.

Les zones d'élevage des jeunes Tétrasyre sont les plus touchées par la fermeture du milieu, par disparition progressive des prairies pourtant nécessaires à l'élevage des poussins. Sept des quinze zones d'élevage présentes en 1992 ne sont plus fréquentées en 2008/2009.

Fragmentation des habitats

Concernant les zones d'hivernage, dix-neuf sur les vingt-neuf présentes en 1992 ne sont plus fréquentées par l'oiseau en 2010 (figure 2).

Sur ces dix-neuf, dix d'entre elles sont traversées par des chemins, des pistes de ski, des zones de ski hors-pistes ou des remontées mécaniques engendrant une fragmentation des zones d'hivernage et un dérangement des individus de Tétrasyre.



Cartographie d'occupation du sol sur la zone test du Torraz en 2008-2009. Réalisation sous SIG (MapInfo professionnel). Source : Élodie Bibollet-Ruche, 2013.

Conditions météorologiques

D'après les résultats obtenus par modèles statistiques dans cette étude, les conditions météorologiques semblent expliquer à 54% les variations de l'indice de reproduction. Il apparaît que le taux de précipitation moyen pour les mois de juin et d'août de 1992 à 2012 influence davantage l'indice de reproduction que les températures moyennes ou minimales. Ainsi, plus les taux de précipitations sont élevés pour les mois de juin et d'août et plus l'indice de reproduction serait faible. Il semble également, toujours d'après certains modèles statistiques, que les années aux faibles taux de précipitation et aux températures élevées en juin, juillet et août, présentent des effectifs de juvéniles relativement bons.

Et après ?

Pour maintenir les habitats du tétras-lyre viables, il paraît essentiel de préserver ses zones d'hivernage de la fragmentation et des dérangements induits par le développement de domaines skiables et de leurs activités touristiques. Des débroussaillages d'aulnes et des coupes d'épicéas en zone d'élevage des jeunes seraient également un moyen de lutter contre la fermeture du milieu et la disparition progressive de la strate herbacée.

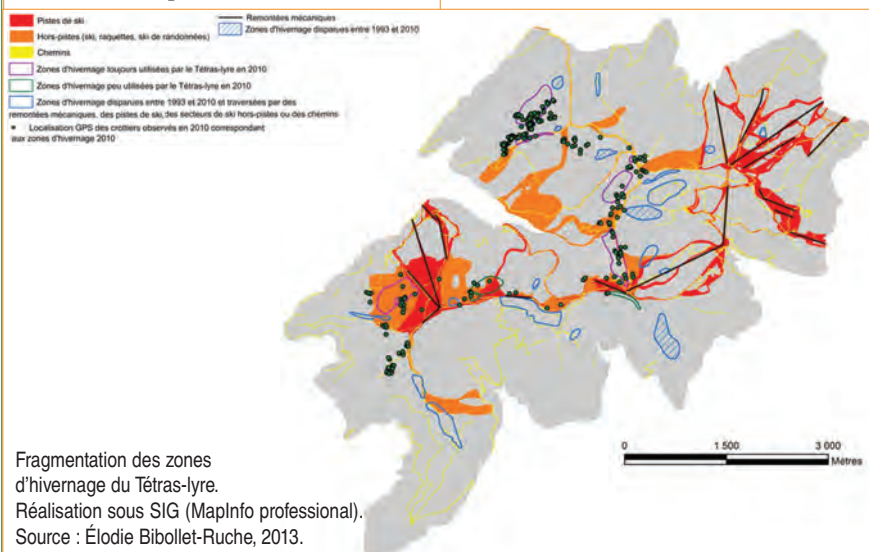
L'avenir des populations de tétras-lyre

ALPINE de Tétrás-Lyre

météorologiques

passer par la capacité de l'homme à se mobiliser pour la préservation de ses habitats et à négocier avec les utilisateurs du milieu pour conserver des zones

refuges vierges de tout dérangement touristique.



PIOLET «SPÉCIAL CHASSE»
hauteur : 1,50 m.

75€

En raison de nombreuses sollicitations, nous vous informons que nous renouvelons la confection de piolets adaptés à l'approche en montagne (modèle exclusif 1.50 m).

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons dès à présent à confirmer votre commande:
Valérie GEILLER ☎ 04.50.46.49.94
vgeiller@chasseurs74.fr

La boutique de l'A.N.C.M.

- Un auto-collant : 3 €
- Un insigne barrette métallique 40 mm de diamètre : 10 €
- Un insigne bouton métallique 15 mm de diamètre : 7 €
- Un insigne de tissu de 75 mm de diamètre : 10 €
- Les deux insignes barrette et bouton groupés : 15 €



S'adresser à la
Secrétaire-adjointe : Michelle Vilmain-Vanel
85, rue Alban Fournier
88700 RAMBERVILLIERS

Chèque de règlement à libeller à l'ordre de l'A.N.C.M.

Charte des Chasseurs de Montagne

L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.) a pour objet de promouvoir une éthique cynégétique spécifique à chaque espèce de la faune montagne classée ou susceptible d'être classée gibier :

Bouquetin Chamois et isard - Mouflon - Marmotte - Lièvre variable
Grand Tétraz - Tétraz Lyre - Lagopède - Bartavelle - Gelinotte - Perdrix grise

A cette fin, elle entend regrouper toutes les personnes physiques ou morales en accord avec les principes définis ci-après :

- Défendre les chasses de montagne pratiquées dans le respect de l'animal et de la pérennité des espèces ;
- Acquérir et diffuser les connaissances en biologie et éthologie de la faune sauvage montagnarde ;
- Rechercher en permanence les méthodes de gestion cynégétique les plus pragmatiques et efficaces ;
- Promouvoir, au-delà des limites administratives, les regroupements territoriaux indispensables à une gestion cynégétique par unités géographiques de limites naturelles ;
- Participer au suivi de l'évolution quantitative et de l'état sanitaire des populations de chaque espèce sauvage ;
- Collaborer à la délimitation et la défense de zones de quiétude indispensables au bien-être et au développement de la faune ;
- Lutter contre les abus entraînés par le goût immodéré de la compétition et des trophées ;
- Lutter contre toutes les formes de braconnage ;
- Collaborer à la protection du milieu montagnard contre toutes les agressions ou exploitation abusive, préjudiciables aux habitats de la faune ;
- Faire toutes les propositions utiles, au regard des objectifs de l'Association, aux pouvoirs publics nationaux et aux instances européennes ;
- Participer à toute action associative qui a ou se donnera pour but de promouvoir une gestion compétente des gibiers par les chasseurs ;
- Etablir et entretenir des relations permanentes avec les organismes ou associations européennes ayant des objectifs similaires.

Tous les chasseurs de montagne, ainsi que les Sociétés et Associations de Chasseurs de montagne qui approuvent cette charte et s'engagent à en respecter l'esprit, sont invités à se joindre à L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne

DEMANDE D'ADHÉSION

À adresser au trésorier de l'Association :

Jean-Bernard PORTET - Fédération des Chasseurs de Haute-Garonne
17, Avenue Jean Gonord - B.P.85861 - 31506 TOULOUSE CEDEX 5

☐

MEMBRE ACTIF

☐

MEMBRE BIENFAITEUR

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Quels gibiers chassez-vous en montagne ? :

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de l'A.N.C.M. et y adhérer :

Date : Signature du demandeur :

Cotisation annuelle : Membre actif : 30 € - Membre bienfaiteur : 50 € et plus

